

REGLEMENT DE CONCOURS

« Concours Photos : Printemps en macro »

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société NINETEEN GROUPE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.500 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le n°448 069 534, dont le siège social est au 51 rue Saint Didier 75116 Paris, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise un concours photo du 27 mars 2014 au 13 avril 2014 sur la page Facebook de Phox accessible à l'url suivante : <https://www.facebook.com/Phoxofficiel>

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exception du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, époux).

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer. Il est également nécessaire d'avoir un compte (gratuit à la date du dépôt de ce règlement) sur le site Facebook (dont l'adresse URL est www.facebook.com).

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de récolter des votes, par le biais de comptes Facebook créés ou utilisés dans l'intention de favoriser le participant hors de critères d'appréciation mesurés. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

ARTICLE 3

MECANISME DU CONCOURS

Pour participer au concours, il suffit de :

- Se connecter sur Facebook
- Devenir membre de la page Phox (dès lors Phox aura accès aux coordonnées facebook de l'internaute)

- Cliquer sur l'onglet de l'application « concours photos le printemps en macro»
- Envoyer une photo répondant au thème « le printemps en macro» ne dépassant pas les 2Mo
- Valider son envoi

Les 50 participants dont les photos auront obtenu le plus de votes en date du 13 avril 2014 de la part des internautes seront sélectionnés et leurs photos soumises à un jury constitué par la Société Organisatrice et composé de Jessica Moulin et Maria Bressolles. Il élira parmi ces 50 participants 10 gagnants.

Le jury est souverain et ses critères d'appréciation sont laissés à sa seule discrétion. La qualité des photos, leur composition ainsi que la pertinence et l'originalité par rapport au thème imposé retiendront notamment toute son attention.

Il ne sera autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même mail) pendant toute la durée du concours.

Toute photo mise en ligne en vue de participer au concours devra respecter les conditions générales d'utilisation du site www.facebook.com et en particulier ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photos de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photos ne doivent contenir aucun élément qui contrevienne ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit ;

Les photos feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la société Organisatrice.

Seules les photos respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir.

La société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la photo contreviendrait à ces exigences.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale (les votes de complaisance obtenus par le biais d'une communauté d'entraide ou par d'autres moyens contrefaits sont strictement prohibés), l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

ARTICLE 4

LOT OFFERT

3 cartes cadeaux Phox Academy d'une valeur unitaire de 120,00€ TTC (à la date du dépôt de ce

règlement) valable 1an à compter de la date d'envoi de la dotation. Les cartes cadeaux pourront être utilisées en bon d'achat en magasin si les gagnants ne trouvent pas de formations photo à leur convenance.

4 livres « Photographier la nature en numérique » d'une valeur unitaire de 30,40€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

10 livres « Photographier les fleurs » d'une valeur unitaire de 28,00€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

10 livres « Tous les oiseaux de France » d'une valeur unitaire de 24,90€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « Oiseaux instants magiques » d'une valeur unitaire de 30,30€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « Passion des oiseaux » d'une valeur unitaire de 28,40€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « Animaux disparus » d'une valeur unitaire de 25,00€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « La nature en bord de chemin » d'une valeur unitaire de 24,90€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « La macrophotographie numérique » d'une valeur unitaire de 24,50€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

1 livre « Photographier le ciel » d'une valeur unitaire de 14,70€ TTC (à la date du dépôt de ce règlement).

Lot 1 : 1 carte cadeau Phox Academy + 9 livres (1 exemplaire de chaque livre cité ci-dessus)

Lot 2 : 1 carte cadeau Phox Academy + 3 livres : 1 « Photographier les fleurs », 1 « Tous les oiseaux de France » et 1 « Photographier la nature en numérique »

Lot 3 : 1 carte cadeau Phox Academy + 2 livres : 1 « Photographier les fleurs », 1 « Tous les oiseaux de France »

Lot 4 et 5 : 1 livre « Photographier les fleurs » + 1 livre « Tous les oiseaux de France » + 1 livre « Photographier la nature en numérique »

Lot 6 à 10 : 1 livre « Photographier les fleurs » + 1 livre « Tous les oiseaux de France »

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

ARTICLE 5

RETRAIT DU LOT

Le gagnant sera prévenu par e-mail, à l'adresse renseignée sur son compte facebook, dans un délai de 6 semaines environ.

Le lot sera envoyé au gagnant à l'adresse qu'il aura communiquée après avoir été contacté par mail pour validation de son gain ou envoyé dans le magasin Phox le plus proche de chez lui.

Le gagnant bénéficie d'un délai de 2 semaines pour transmettre ses coordonnées à la Société

Organisatrice et pour réclamer son lot.

Passé ces 2 semaines, la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver le lot ou de le réattribuer à un autre participant.

En tout état de cause, Nineteen Groupe se réserve la possibilité au préalable de vérifier l'identité du gagnant avant l'envoi de son lot.

Nineteen Groupe ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution du lot en cas d'adresse saisie de manière erronée ou incomplète.

Nineteen Groupe décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celui-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant par les services postaux. Le lot gagné ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange et d'aucun remboursement.

ARTICLE 6

CONTROLES ET RESERVES

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

Les informations que vous communiquez sont fournies à Phox et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour participer au concours.

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Toute modification du concours et du règlement entraînera le dépôt d'un avenant auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés, dépositaire du présent règlement.

En particulier, la Société organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible au cours de la durée du concours ou pour le cas où les informations fournies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur n'est pas responsable des problèmes d'acheminement des informations par le réseau Internet qui pourraient altérer certaines participations (mauvaise communication téléphonique, interruption du réseau...).

En cas de litige, un justificatif peut être demandé.

La participation au concours est strictement personnelle.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet du concours sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à : Société Nineteen Groupe, 51 rue Saint Didier, 75116 PARIS (remboursement du timbre au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande jointe au courrier).

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

Société Nineteen Groupe, 51 rue Saint Didier 75116 PARIS

En acceptant le règlement, l'internaute autorise la société Phox à disposer des adresses emails entrées sur la page Facebook pour des offres commerciales de la marque ou des partenaires.

ARTICLE 8

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 rue Taitbout
75009 PARIS

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

ARTICLE 9

GARANTIES

Le participant garantit qu'il est seul titulaire de l'ensemble des droits d'auteur relatifs à sa création photographique.

Le participant garantit que sa création photographique est originale ainsi que l'ensemble des éléments qui la compose et que son contenu n'enfreint pas les textes en vigueur, notamment ceux relatifs à la contrefaçon, à la diffamation, aux bonnes mœurs ou à la vie privée, et de manière générale, à l'ordre public français.

Le participant garantit ainsi la Société Organisatrice contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que la Création photographique viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés à ladite Création.

Le participant garantit également avoir recueilli toutes les autorisations relatives aux droits privatifs des personnes et/ou biens visibles à l'image.